

ONU - THE GLOBAL COMPACT

COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS (COP 2016)



Engagement du Président

J'ai l'honneur de confirmer que C2E soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant les droits de l'Homme, les normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Dans cette publication annuelle sur les progrès, nous décrivons les actions que nous mettons en œuvre pour améliorer constamment l'intégration du Global Compact et ses principes à la stratégie, à la culture et aux opérations journalières de notre entreprise.

Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

M. Joël GASNIER, Président

Les 10 principes du Pacte mondial

DROIT DE L'HOMME

- 1-Promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
- 2-Ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

DROIT DU TRAVAIL

- 3-Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- 4-Contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- 5-Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- 6-Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

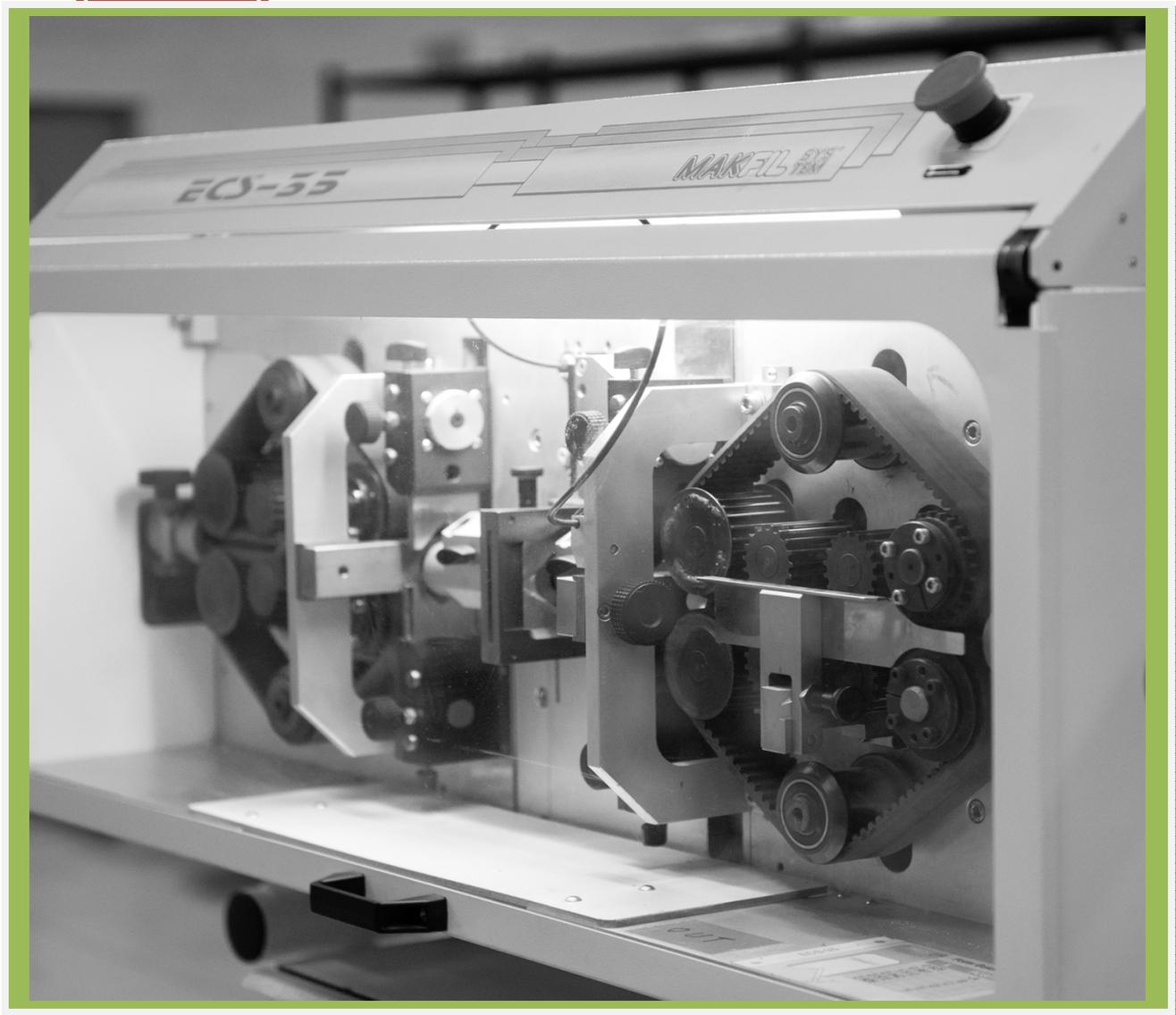
ENVIRONNEMENT

- 7-Appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement
- 8-Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- 9-Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 10-Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

DROIT DU
TRAVAIL



Principe 3 : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire

Principe 5 : l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

C2E Holding et CE2 sont soumis au droit français et s'engage à le faire respecter dans les actions quotidiennes de même que pour la législation en vigueur en Tunisie et en Roumanie où ses filiales sont implantées.

Conformément au code du travail, les salariés de C2E sont représentés par des membres du personnel élus : CE/DP.

En Tunisie, C2E reconnaît l'organisation syndicale légalement constituée représentée par ses membres légaux issus de l'entreprise. Les attributions légales et légitimes du syndicat qui exerce ses missions en représentant le personnel au sein de l'entreprise sont respectées. La direction reçoit sur leur demande les délégués syndicaux de l'entreprise une fois par mois et toute les fois qu'il y a urgence. Des heures sont accordées aux responsables syndicaux au regard de la convention collective en place.

En conclusion des échanges constructifs avec les instances représentatives du personnel, l'entreprise a mis en place une prime de participation aux bénéficiaires et a déposé en 2016 un dossier pour l'intéressement.

C2E encourage le dialogue social au sein de ses filiales. Au delà des procédures mises en place en ce sens un journal interne est publié tous les 6 mois, chacun des sites du groupe est partie prenante dans la rédaction des articles, fruits de nombreuses réunions entre les membres du personnel.

La direction communique également chaque mois sur l'évolution globale de l'activité. Cette transparence génère la confiance des collaborateurs.

Un groupe d'innovation collective existe depuis 2 ans sur la base du volontariat. Il a pour mission la réalisation de projets innovants et collectifs dans l'intérêt de l'ensemble des salariés et pour faire progresser l'entreprise. Quatre grands projets sur l'environnement ont déjà vu le jour et un projet sur l'aménagement des locaux est en cours de réalisation.

Le travail forcé et obligatoire ainsi que le travail d'enfants sont contre les valeurs et principes de l'ensemble du groupe C2E.

Les Services Achat, Approvisionnement et Qualité sont vigilants sur ces points auprès de nos prestataires. Avant l'intégration de tout nouvel entrant, des audits sont réalisés au sein des entreprises.

Un compte rendu d'audit est ensuite transmis au CODIR pour statuer sur leur inclusion. Leurs valeurs et principes sont des éléments déterminants à la décision.

En cas de manquement à ces fondements, C2E s'engage à prendre les mesures nécessaires.

Parce que la diversité est source de dynamisme, de créativité et d'innovation, le Groupe la cultive dans toutes ses composantes en menant une politique de non-discrimination à l'égard de l'ensemble de ses collaborateurs tant sur le recrutement, la formation que sur l'évolution professionnelle.

Recrutement

L'expression du besoin est formulée par les managers au service RH. Ensemble, ils identifient les missions et compétences requises au poste à l'aide des fiches de poste. La diffusion de l'annonce est effectuée en interne et en externe. A la réception des candidatures, l'analyse des CV est basée uniquement sur les compétences et expériences. Pour les candidatures retenues, un entretien téléphonique préliminaire est réalisé par le service RH. Les candidats sélectionnés sont ensuite rencontrés par le(s) manager(s) et le responsable Ressources Humaines. Une fois l'ensemble des entretiens terminés, ces derniers échangent et statuent sur la finalité du recrutement.

Formation

Faire monter en compétence nos collaborateurs est un axe stratégique. Les besoins en formation sont recensés lors des entretiens annuels individuels. Les priorités sont définies au CODIR. Chaque année des formations variées sont proposées tel que linguistiques, techniques, normatives, commerciales.

Entretien annuel individuel et entretien pro

Les managers mènent les entretiens de leurs équipes. C'est pour eux l'occasion de faire un bilan sur l'année passée et de définir les objectifs pour l'année à venir. Les entretiens sont remis au service RH pour prise en compte des souhaits d'évolutions, de formations ... Les documents sont conservés dans les dossiers du personnel.

Pour accompagner sa croissance internationale et assurer une équité de traitement à chacun, le Groupe C2E a harmonisé le processus de ressources humaines au niveau mondial. Celui-ci est intégré dans un système d'information dédié qui renforce son pilotage.

ENVIRONNEMENT



Principe 7 : Les entreprises doivent soutenir une approche préventive des défis environnementaux
Principe 8 : prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale
Principe 9 : le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

C2E souhaite réduire l'empreinte de son activité sur l'environnement et ainsi préserver les générations futures.

Le groupe est certifié ISO/TS 16949:2009 (excepté le site de Roumanie répondant à la norme ISO 9001) qui repose sur le principe de l'amélioration continue.

Dans sa politique Qualité, Santé, Sécurité et Environnement, C2E s'engage à :

- « garantir la Santé et le Développement de nos collaborateurs dans leurs activités tout autant que la propreté des lieux de travail. L'entreprise veille au strict respect des consignes et obligations légales de Sécurité au sein de chaque entité.
- Préserver notre Environnement au travers de la mise en place de Recyclages, de la prise en compte des Exigences Réglementaires dès les phases de Développement et tout au long de nos activités de fabrication et de distribution (REACH-ROHS). »

Le Groupe prévoit une prise en compte de plus en plus intégrée des enjeux environnementaux dans les modes de management et de prise de décision.

Les salariés de C2E sont sensibilisés au gaspillage et aux bonnes pratiques environnementales, qu'il s'agisse de l'optimisation des consommations d'eau et d'électricité, du tri ou encore de la valorisation des déchets

Sous le regard bienveillant de la Direction, les collaborateurs de C2E n'hésitent pas à prendre des initiatives pour préserver l'environnement. De ce fait, plusieurs actions ont été mises en place.

Récupération de l'eau de pluie

Le groupe d'innovation collective a récupéré une cuve plastique de 1000 litres pour la raccorder à une évacuation des eaux pluviales. Elle est recouverte d'un film noir et entourée de palettes pour éviter que l'eau verdisse. Cette eau est notamment utilisée pour arroser les plantations.

Tri des déchets et récupération de piles usagées

Il existe au sein de C2E différentes bennes pour trier :

- le DIB : Déchet Industriel Banal
- les cartons, papiers à plat, publicités

Des poubelles ont été installées en production. Les consignes de tri ont été expliquées par le groupe acteur de l'Innovation Collective.

Les consignes de tri sont aussi affichées au-dessus des photocopieurs.

Il a été décidé de mettre à disposition des salariés des pots plastiques afin de récupérer des piles usagées.

Recyclage papier

Des boîtes de récupération de papiers usagés, catalogues et publicités non réutilisables à recycler sont mises à disposition. D'autres boîtes ont été aménagées auprès des photocopieurs pour stocker les papiers pouvant servir de brouillon ou pour des impressions internes. Un rappel des bonnes pratiques d'impression a été communiqué à l'ensemble des salariés.

Bac à compost

Il existe un bac à compost créé à l'aide de matériaux recyclés en complément des poubelles de tri dans les cuisines.

Prévention de la pollution

Lorsque cela est possible, C2E privilégie les vidéoconférences afin de réduire les déplacements. Aussi, l'occasion est donnée aux salariés d'organiser du covoiturage. Ces éléments permettent de lutter, à leur niveau, contre le réchauffement climatique et la prévention de la pollution.

Notons qu'au-delà de l'aspect éco-citoyen, il y a une véritable volonté du groupe d'améliorer l'environnement de travail de chacun en maintenant des espaces rangés, propres et en optimisant le recyclage des déchets.